

ETLV - Modalités d'évaluation – Ressources réglementaires

Note de service relative aux évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022

[...]

Voie technologique

Évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.

Structure et nature de l'évaluation

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

L'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) se substitue au second temps (expression orale) de terminale de la langue vivante à laquelle le candidat a choisi d'adosser l'ETLV. Elle repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de l'année de terminale. Le **jury est composé de deux enseignants**, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.

L'évaluation commence par une **prise de parole en continu** par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Cette présentation est suivie d'un **entretien avec le jury**.

Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat.

L'évaluation s'appuie sur les **différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques** du cycle terminal de la voie technologique.

Les contextes sont les suivants : *les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S, un projet artistique en S2TMD.*

Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

MEN, Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022,
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

MEN, Annexe : Grille pour l'évaluation des langues vivantes, BO N° 31 du 26 août 2021,
https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/19/2/ensel384_annexes_1417192.pdf

Les **ressources réglementaires** sont sur le **site académique STMS BSE** <http://stms-bse.discipline.ac-lille.fr/>, dans le « Pour enseigner » et le sous-menu « Ressources réglementaires ».

POUR ENSEIGNER...

RESSOURCES
RÉGLEMENTAIRES

RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES



Des **ressources pédagogiques** sont disponibles sur :

- Eduscol,
- le **site académique STMS BSE** <http://stms-bse.discipline.ac-lille.fr/>, dans le menu « Pour enseigner » et le sous-menu « Ressources pédagogiques ».

POUR ENSEIGNER...

RESSOURCES
RÉGLEMENTAIRES

RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES

Webmestre, ETLV - Modalités d'évaluation – Ressources réglementaires, le 10/04/2022.